

Comité de Quartier des Sept Deniers
M. Vincent BERMOND
Président
cq7deniers@gmail.com

Toulouse, le 04/03/2026

Monsieur le Président,

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026, vous m'avez fait parvenir une contribution du Comité de Quartier des Sept Deniers.

Je vous remercie pour ce travail approfondi et pour l'engagement constant de votre association au service de la qualité de vie dans le quartier.

Ainsi, je souhaite vous apporter une réponse structurée et argumentée, point par point, aux sujets que vous soulevez.

Mais d'abord, j'ai le devoir de rappeler certains éléments de contexte. L'année écoulée s'est inscrite dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, lié à la ponction financière brutale et imprévisible de l'État dans nos budgets, qui a fortement affecté les finances de toutes les collectivités locales. Face à cette situation, la Mairie de Toulouse et la Métropole ont d'abord engagé des efforts importants sur leur propre fonctionnement au niveau RH et sur les dépenses internes, avant d'envisager des ajustements sur les subventions et ses services, comme ont dû le faire de nombreuses autres Mairies, ainsi que le Département et la Région.

L'équipe municipale qui prendra place en mars 2026 devra affronter cette situation, voire même mettre en œuvre des économies plus conséquentes encore, tout du long du mandat, du fait de l'ampleur de la problématique des finances de l'Etat, qui prendra des années à être résorbée, entraînant une probable très forte tension sur le budget des collectivités.

Dans ce contexte, il serait illusoire de promettre des projets démesurés et financièrement intenable. Je laisse cela à nos adversaires...

Notre responsabilité est de garantir une gestion rigoureuse des deniers publics, tout en continuant à investir de manière réfléchie, en fixant des priorités claires. C'est l'esprit de la feuille de route que nous proposons pour le prochain mandat.

Le sérieux budgétaire est la condition de la soutenabilité financière des projets à engager et de la préservation des services publics.

I. Vie quotidienne

Commerces/ bar/ restaurants

Comme vous, je pense que les commerces sont évidemment essentiels à la vie de quartier. C'est pourquoi nous avons bien pour objectif commun de les conserver, les aider à se développer et d'en attirer de nouveaux.

Notre volonté est claire : défendre un commerce de proximité vivant et utiliser tous les leviers dont nous disposons, et nous continuerons à le faire.

C'est justement dans cet objectif que nous avons maintenu, sur la route de Blagnac, le stationnement en zone bleue dans le quartier, afin de le réglementer - en le limitant à 1h30 - tout en maintenant sa gratuité. Cette mesure favorise l'accès aux commerces de proximité et la rotation des véhicules.

Nous prévoyons également, au cours du prochain mandat, l'aménagement du Cœur de quartier des Sept Deniers aux abords du 53, route de Blagnac, pour embellir le quartier et rendre encore plus attractifs les commerces présents.

Aussi, nous participons à l'animation du quartier et nous apportons notre soutien financier à l'association des commerçants.

Enfin, nous maintiendrons le double sens de circulation sur la route de Blagnac car établir un sens unique serait fort dommageable pour les commerçants qui perdraient massivement de la clientèle.

Services publics / santé / écoles / collèges / sports

Dans votre quartier des Sept Deniers, les services publics que nous avons développés au fil des mandats sont déjà nombreux : centre culturel, piscine, restaurant seniors solidaire, crèches, tennis municipaux...

Toutefois, pour une amélioration continue de la qualité de vie, nous sommes ouverts à l'idée de réfléchir à l'implantation de nouveaux services publics, notamment pour de nouveaux équipements sportifs, si ceux-ci sont nécessaires.

Nous envisageons, par exemple, la réouverture deux jours par semaine d'une mairie de quartier.

Aussi, si la densification que vous évoquez se confirmait, ce qui n'est pas le cas actuellement, nous pourrions réfléchir à la construction d'un nouveau groupe scolaire à proximité du Stade Toulousain.

En revanche, toute promesse électorale en faveur d'une bibliothèque est irréaliste et serait le fruit d'un mensonge. Les contraintes financières auxquelles font face les collectivités ne permettent pas d'envisager ce type d'équipement très coûteux en investissement et en fonctionnement.

D'autant que notre ville compte déjà 21 bibliothèques et médiathèques auxquelles s'ajoute la bibliothèque nomade, le Bibliobus.

Cela fait de Toulouse la grande ville française la mieux dotée en la matière après Paris. A titre d'exemple, la ville de Marseille, seconde ville de France, n'en compte que 9.

Votre quartier n'est pas dépourvu de ce service public puisque le Bibliobus s'installe les 1er et 3e mercredis du mois sur le parvis de l'espace Job et le 1er mercredi du mois à la Cité Madrid.

Concernant l'offre de santé sur le quartier, nous sommes conscients des carences en la matière et nous travaillons à l'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dans le quartier à proximité aux Ponts Jumeaux.

Malgré notre volontarisme en la matière pour mettre à disposition des locaux, à des tarifs abordables aux professionnels de santé, je rappelle que le domaine de la santé reste la compétence de l'Etat et que nous n'avons pas de solution miracle.

Toutefois, j'ai aussi tenu à ce que Toulouse Métropole apporte une incitation financière à l'implantation des MSP, par l'exonération de la taxe d'aménagement liée aux travaux de réalisation de l'équipement.

Tranquillité / sécurité / propreté

En matière de toilettes publiques, au cours de ce mandat, nous avons réinstallé la sanisette en bordure de Job, et installé des toilettes sèches au complexe Guy Novès. A ce stade, nous n'avons pas eu d'autres demandes.

Pour les gens du voyage et les occupations illicites, nous n'avons aucune prérogative en la matière. Toutefois, sachez que nous ne sommes pas attentistes sur ce sujet. A chaque fois que nous constatons des occupations illicites, je sollicite le Préfet dans les plus brefs délais, car il s'agit d'une problématique relevant des compétences de l'Etat.

Quant à la sécurité des Toulousains, elle est et restera la première priorité de notre équipe municipale. C'est une évolution majeure que j'ai voulue depuis 2014 par rapport aux municipalités toulousaines précédentes.

Depuis 2018, une grande partie des Policiers Municipaux est territorialisée, c'est-à-dire que ces Policiers Municipaux sont affectés à un secteur particulier. Ainsi, ils connaissent les habitants, les associations, les commerces, les leaders d'opinion, et ont donc ce rôle de proximité que vous appelez de vos vœux.

Nous avons, du reste, doublé ces effectifs de secteurs au cours du mandat 2020-2026.

Leur rôle est donc de patrouiller dans le quartier et de répondre aux appels d'AlloToulouse dans le quartier, d'assurer des actions de médiation, mais également d'exercer des activités répressives, que nous assumons, conscients que la sécurité ne peut se résumer qu'à la médiation.

Cela s'accompagnera d'un renforcement des effectifs de Police Municipale pour passer de 390, actuellement, à 500 policiers municipaux, d'une mobilisation auprès de l'État pour obtenir davantage de policiers nationaux et de nouvelles prérogatives pour la Police Municipale, pour lesquelles je me suis beaucoup battu au niveau national, qu'un projet de loi en cours prévoit. Nous assumons également le choix de l'armement de cette dernière, dans une logique de prévention et de dissuasion.

Pour les rodéos sauvages, nous avons mobilisé la Police Municipale et la Police Nationale, avec efficacité, chaque fois que les rodéos réapparaissaient et nous continuerons.

En matière de caméras, sur les deux derniers mandats, nous avons préférentiellement équipé les lieux fortement impactés par des faits récurrents de délinquance, permettant d'accompagner la résolution d'enquêtes, sur demande d'exploitation des images dans le cadre de procédures judiciaires menées par la Police Nationale. Pour cela, nous avons fait un diagnostic précis de toutes les demandes de la Police Municipale et de la Police Nationale.

Auparavant, la Police en était totalement dépourvue du fait du refus absolu que m'opposaient tous les élus de l'équipe municipale COHEN-BRIANÇON-GODEC quand je demandais l'installation de caméras.

Comme je m'y suis engagé, si les Toulousains nous accordent à nouveau leur confiance en mars 2026, chaque rue sera couverte par une caméra. Votre quartier en bénéficierait donc pleinement. Ces caméras facilitent l'action de la Police Municipale et de la Police Nationale et sont un outil indispensable pour donner des preuves, tant aux victimes qu'à la justice.

Pour lutter contre le narcotrafic, en plus des caméras, nous créerons, au sein de la police Municipale, une brigade dédiée de lutte contre les points de deal pour, qu'avec le concours de l'Etat, nous fassions reculer ces phénomènes néfastes pour la qualité de vie des riverains. Sa mission sera d'occuper le terrain en permanence, en mobilisant les caméras de vidéoprotection pour identifier les trafics, avec la présence en réserve dans les rues adjacentes pour surprendre les dealers et les acheteurs, et en nous focalisant en continue sur les points de vente pour empêcher toute réinstallation

Les caméras couplées aux interventions des forces de l'ordre permettent indéniablement de lutter contre le sentiment d'impunité.

Quant au problème que vous soulevez lié à la vitesse des voitures, j'ai récemment écrit au Préfet pour lui demander l'installation d'un radar pour le Cœur de quartier, route de Blagnac. Je vous joins le courrier que je lui ai fait parvenir, pour votre parfaite information.

Vie socioculturelle / vie associative / festivités / lien social

L'idée que les actions culturelles, socio-culturelles et associatives doivent être accompagnées durablement est une idée que, non seulement, nous soutenons par principe, mais que nous mettons en œuvre depuis longtemps. Nous veillons à ce que les structures locales puissent bénéficier de conditions stables pour leur fonctionnement et leurs projets.

Toutefois, il existe des contraintes budgétaires et réglementaires que nous ne pouvons ignorer. S'engager à augmenter les budgets de manière générale pour toutes les structures serait irresponsable et irréaliste.

En revanche, nous restons mobilisés pour examiner chaque demande au cas par cas, afin de renforcer les budgets lorsque les projets répondent clairement aux besoins locaux et aux priorités du quartier, et lorsque cela peut s'inscrire dans la durée, notamment via des conventionnements pluriannuels adaptés.

Notre approche vise à concilier rigueur budgétaire et soutien concret aux initiatives de proximité, en privilégiant l'efficacité et l'impact réel pour les habitants.

Au cours du mandat écoulé, nous avons réalisé un effort important pour proposer une offre culturelle diverse, exigeante et accessible. Pour l'avenir, notre priorité est claire : aller chercher les publics là où ils vivent.

L'action culturelle doit se penser à l'échelle du quartier, en s'appuyant sur le maillage existant de lieux, de scènes et d'espaces publics.

Mon souhait est de nous appuyer sur le riche tissu, très diversifié, de structures et d'acteurs pour croiser davantage sites et disciplines, stimulant ainsi la création, tout en cherchant à diffuser davantage en allant chercher de nouveaux publics aujourd'hui encore trop éloignés de l'offre culturelle, avec une forte volonté d'inclusion sociale au profit des plus modestes.

C'est dans cet objectif que nous sommes ouverts à des évolutions sur le bâtiment JOB, dont j'avais décidé en son temps l'acquisition par la Mairie puis sa reconversion en lieu culturel et sportif pour enrichir le lien social.

Concernant le Collectif Job, il ne remplit pas ses obligations, et j'en suis désolé. Il y a une nécessité chez ses membres à réviser leur posture et leurs pratiques.

Pour rappel, la participation du Collectif Job au bureau du quartier est suspendue en raison de manquements aux engagements souscrits, notamment la diffusion d'informations inexactes et la tenue de propos jugés diffamatoires ou dénigrants à l'égard des élus, des agents et de l'institution.

Les éléments contenus dans leur courriel du 10 février 2025, dans la pétition du 12 février 2025 ainsi que lors de la manifestation du 15 février 2025 comportent des affirmations erronées concernant le budget participatif, le financement de la statue et l'action municipale, ainsi que des amalgames relatifs aux subventions associatives qui ne correspondent pas à la réalité.

Cependant, la Municipalité, par ses subventions ou par son soutien en nature et en mobilier, soutient tous les événements du Collectif.

II. Urbanisme

Densification

Je vous rappelle d'abord que, depuis 2020, aucun permis de construire n'a été délivré sur le quartier, sauf un, pour une résidence à destination des jeunes du Stade Toulousain.

Nous sommes attachés à l'identité pavillonnaire et villageoise des Sept Deniers, mais nous ne pouvons nous soustraire aux obligations nationales et légales qui pèsent sur les villes en faveur de la concentration de logements autour des transports en commun et pour des motifs écologiques.

A ce sujet, je rappelle que la Loi Climat et Résilience en vigueur est issue de la Convention citoyenne pour le climat et qu'elle nous fait obligation de consommer deux fois moins de foncier pour nous développer, même si Toulouse est la ville de France qui connaît la plus forte croissance démographique (en moyenne + 5000 habitants par an dont les 2/3 du fait des naissances de petits Toulousains).

A ce titre, nous pouvons imaginer dans le futur une sorte de JOB 2 dans la zone Chabrilac et, éventuellement, des constructions autour du Stade Toulousain.

Commerces / services / entreprises

Comme je l'ai indiqué plus haut, c'est justement en fonction du développement de la construction dans le quartier, que nous pourrions envisager la construction d'un groupe scolaire à proximité du Stade Toulousain, tout en développant d'autres services à la population selon ses besoins. Tout cela sera donc réfléchi à l'aune de l'évolution démographique du quartier.

Risque inondation

Pour faire face aux risques d'inondation, nous envisageons les mêmes modalités que pour JOB 1, et en conformité avec la réglementation du Plan de prévention des risques inondation (PPRI), établi par l'Etat, qui en assure rigoureusement le respect et le contrôle.

III. Environnement

Nature en ville

Nous poursuivrons la politique de Natura 2000, déjà bien engagée, en préservant les arbres, les espaces verts, en les multipliant et en désimperméabilisant les sols.

En effet, notre équipe municipale est attentive à la préservation des îlots de fraîcheur existants en milieu urbain, qui constituent un enjeu majeur d'adaptation au changement climatique.

Cet engagement s'inscrit dans une démarche de végétalisation ambitieuse déjà à l'œuvre. Les espaces verts constituent une priorité majeure de l'action municipale, renforcée par le plan de végétalisation engagé depuis 2014. En effet, l'objectif initial de 100 000 arbres à planter d'ici 2030 a été atteint avec cinq années d'avance, traduisant le fort volontarisme de notre équipe municipale dans ce domaine.

Au cours des six dernières années, Toulouse a ainsi connu un effort de végétalisation sans précédent car jamais auparavant une équipe municipale n'avait autant entrepris dans ce domaine.

J'entends poursuivre et amplifier cette dynamique en visant la plantation d'un minimum de 200 000 arbres supplémentaires, en associant l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, associations, entreprises, établissements scolaires et citoyens. L'ambition va redoubler dans toute la ville et votre quartier en bénéficiera évidemment.

Pour réduire ces îlots de chaleur, nous avons également introduit dans ce nouveau PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat) la règle obligeant à préserver 40 % d'espaces de pleine terre dans tous les nouveaux projets immobiliers, permettant ainsi de réduire l'artificialisation des sols, à l'origine de ces îlots de chaleur.

En outre, nous sommes prêts à examiner toutes les propositions de végétalisation de rues que votre comité ferait, ainsi que la prospective de créations d'espaces verts supplémentaires.

Bruit / pollution

Oui, nous défendons le projet de murs anti-bruit sur l'A620. J'ai d'ailleurs écrit au Préfet dans ce sens.

A propos des nuisances aériennes, je m'étais engagé en 2020 à plaider pour la disparition des vols commerciaux en cœur de nuit. Après des années de travail, je suis heureux des avancées obtenues par le Préfet et les collectivités pour la fin des vols commerciaux entre 23h et 6h du matin.

Le prochain mandat sera celui de l'application concrète de ces nouvelles mesures. Nous serons très vigilants pour maintenir l'objectif de disparition des vols commerciaux, et exercer une pression continue sur les compagnies, en portant l'effort sur les vols dits basculants.

Si l'excellence aéronautique toulousaine doit naturellement être soutenue et préservée, il demeure indispensable de rechercher un équilibre apaisé entre la qualité de vie des Toulousains et les activités économiques liées à l'aéroport.

S'agissant de la qualité de l'air, il convient de rappeler que les habitants disposent déjà de nombreux outils d'information fiables, notamment via le site d'ATMO, ainsi que par le biais de diverses applications et plateformes en ligne spécialisées.

Notre priorité demeure avant tout la réduction durable de la pollution. À cet égard, le mandat en cours a déjà permis d'obtenir des résultats significatifs : la qualité de l'air s'est améliorée à Toulouse, notamment grâce au renouvellement progressif du parc automobile avec les primes les plus généreuses de France que nous avons mises en place dès octobre 2020, à la baisse du trafic, au fort développement que nous avons impulsé des transports en commun (plus important programme d'investissement en la matière en France hors Paris) et au fort développement des infrastructures et des pistes cyclables que nous avons lancé.

Il faut noter que cette amélioration continue, sur plusieurs années consécutives, s'est effectuée malgré la progression démographique record que nous connaissons et, en conséquence, du volume des déplacements, preuve de l'efficacité de nos différentes actions et de la prise de conscience des citoyens.

Je ne suis pas favorable à l'équipement des établissements scolaires en capteurs plus légers permettant de détecter le NO₂ ou les micro-particules. En effet, les erreurs de mesure sont tout à fait possibles et les taux seraient difficiles à interpréter dans l'instant.

Sur la Zone à Faibles Emissions, je vous rappelle qu'il s'agit avant tout d'une obligation légale à laquelle Toulouse Métropole ne peut se soustraire, même si elle n'en est pas à l'initiative. En effet, elle résulte de la Loi d'Orientation des mobilités (LOM), confortée par la Loi Climat et Résilience.

S'agissant de cette obligation nouvelle, j'en ai approuvé la finalité de santé publique, tout en critiquant ses modalités, à mon avis pas assez sociales car ne considérant pas assez la situation des personnes les plus modestes et de la classe moyenne.

Ma position sur le sujet est simple : ne pas brutaliser les citoyens et éviter d'appliquer le niveau d'interdiction des véhicules "Crit'air 3".

Tout ce que nous faisons en matière de mobilités, notamment avec le développement des aménagements cyclables, de notre réseau de transports en commun, et tout particulièrement la Ligne C, visent à garantir le maintien d'une qualité de l'air qui ne rendra pas nécessaire la mise en place de l'interdiction des Crit'air 3", car ce serait double échec :

- en matière de santé publique, avec la qualité de l'air ;
- en matière de développement économique et d'intégration sociale de tous ceux qui subiraient ce dispositif.

Pour que ce niveau d'interdiction "Crit'air 3" soit activé, il faudrait que nous soyons trois années au-dessus du seuil de pollution sur une période de cinq ans. Or, Toulouse est en dessous de ce seuil depuis six ans.

Aussi, vous devez savoir qu'un vote doit avoir lieu au Parlement, dans le cadre du projet de loi "Simplification de la vie économique", pour abroger ou non ces ZFE. **Ce vote ayant été repoussé, les ZFE restent en vigueur à ce jour.**

Dérèglement climatique

Pour lutter contre les effets du dérèglement climatique, nous amplifierons les mesures déjà mises en oeuvre et qui portent concrètement leurs fruits.

Comme je l'ai expliqué plus haut, nous avons notamment pour projet de planter 200.000 arbres supplémentaires, à l'échelle de notre ville, au cours de la prochaine mandature, si les Toulousains nous accordent à nouveau leur confiance. Votre quartier en bénéficierait évidemment.

Nous pourrions également envisager l'installation de brumisateurs et d'ombrières lors de la période estivale dans les lieux les plus fréquentés. Je suis ouvert à l'idée de travailler cela ensemble avec votre Comité.

Concernant la ressource en eau, la tarification saisonnière de l'eau a justement été mise en place par Toulouse Métropole, depuis 2024, pour préserver au mieux cette ressource qui devient rare en été, tout en opérant un équilibre du prix sur douze mois.

Durant ce mandat, nous avons lancé le projet Qualité + déjà opérationnel sur un des sites de production d'eau potable. Ces nouvelles technologies de filtration permettent de piéger de nombreux micro-polluants, dont les résidus médicamenteux et les PFAS. Nous comptons accentuer cet effort, notamment en surveillant la qualité de l'eau de manière toujours plus large. Nous testons régulièrement la présence de nouveaux polluants, y compris via des programmes de recherche. Nous poursuivrons cette même dynamique de transparence et d'exigence.

Risque inondation

Pour améliorer la culture du risque régulière pour les habitants, nous nous engageons à organiser une réunion d'information annuelle.

Moustiques

Nous avons bien conscience que les moustiques représentent une problématique à Toulouse.

Bien que le risque sanitaire posé par la présence de moustiques relève des compétences des Agences Régionales de Santé (ARS), nous ne sommes pas restés attentistes sur ce sujet.

Les services municipaux entretiennent une vigilance accrue et réalisent des traitements anti-larvaires biologiques aux abords des retenues d'eau stagnante.

Aussi, dès le printemps 2025, nous avons placé des pièges pondoires dans de nombreux lieux publics, notamment aux abords des crèches, ou encore du cimetière de Terre Cabade.

Nous réfléchissons à d'autres actions à mettre en œuvre, comme la technique de l'insecte stérile (TIS) pour les moustiques mâles.

Enfin, nous avons créé, un groupement d'achat pour permettre aux Toulousains d'acquérir, à un tarif préférentiel, des pièges anti-moustique. Car, si la Mairie prend toute sa part dans la gestion de ce fléau, il faut également que chaque habitant mette en place de bonnes pratiques pour réussir à endiguer la présence et la reproduction des moustiques.

La qualité de vie de tous en sera ainsi améliorée.

IV. Mobilité

Marche / vélo

1) Piétons - PMR

Notre action en matière de mobilité donne une priorité constante aux piétons, conformément aux orientations du schéma PICTA (Piétons - Cycles - Transports collectifs - Automobiles).

Sur ce plan-là, nous collaborons déjà et vos propositions sont systématiquement prises en compte et intégrées autant que possible.

Nous nous engageons, par exemple, à aménager une voie dédiée aux modes doux entre la rue Lulli et la station de métro.

Si vous considérez que d'autres améliorations sont nécessaires, nous restons à

l'écoute de vos propositions.

En ce qui concerne les trottoirs, nos Maires de quartier utilisent les budgets de voirie pour faire de très utiles et très concrètes petites améliorations du quotidien au service des piétons : sécurisation des traversées, pose de mobilier urbain pour protéger le trottoir, meilleur marquage, etc.

Au cours du mandat qui s'achève, de nombreuses rues ont été rénovées, avec un objectif précis : améliorer le cadre de vie et mettre progressivement l'espace public en conformité avec notre Charte accessibilité. Nous souhaitons poursuivre cet effort, y compris dans votre quartier, afin de garantir des cheminements sûrs, continus et accessibles à tous.

Ainsi, tout ce qui peut faciliter le libre cheminement des piétons sur les trottoirs, par la suppression d'obstacles physiques intempestifs doit être fait. Nous le faisons et le continuerons.

En revanche, il est impossible de refaire tous les trottoirs; nous agissons donc étape par étape, car le coût que ces travaux représentent est très important.

La sécurisation des dessertes piétonnes du collège et des écoles est une priorité absolue de notre engagement municipal. Aux abords des établissements d'abord : nos enfants doivent pouvoir se rendre à l'école en toute sécurité, qu'ils viennent à pied, à vélo ou en trottinette. Nous avons mené un diagnostic global des cheminements et engagé des solutions concrètes. Plus de 20 rues scolaires ont été aménagées depuis 2020 afin d'apaiser la circulation aux heures d'entrée et de sortie. Nous avons également développé des actions éducatives autour du « savoir rouler » et élaboré, en partenariat avec l'Éducation nationale, un livret pédagogique intitulé « Je vais à l'école en sécurité ». Des aménagements structurants ont été réalisés : sécurisation des passages piétons, renforcement de la signalétique, dispositifs destinés à ralentir la circulation et à protéger les traversées.

2) Digue

En haut de digue, nous avons réalisé des aménagements et le radar pédagogique est installé. Au cours du prochain mandat, nous procéderons à la rénovation de la voie verte.

Pour la partie en pied de digue, nous étudierons la possibilité d'y créer une piste cyclable. Toutefois, ce projet risque d'être fort coûteux, nous ne pouvons donc, pour l'heure, pas être affirmatifs. D'ailleurs, les éléments à ce sujet vous ont été communiqués par votre Maire de quartier.

Il convient néanmoins d'être clair : entre la passerelle et la voie en pied de digue, il

12/16

faudra faire un choix. Les contraintes techniques et financières ne nous permettront pas de mener simultanément l'ensemble de ces aménagements. Nous devons donc prioriser le projet le plus pertinent au regard de l'intérêt général, de la sécurité et des capacités budgétaires de la collectivité.

Pour notre part, nous étudions également la possibilité d'une passerelle entre les Sept Deniers et les Ponts Jumeaux.

Notre position est donc d'analyser l'ensemble des options de franchissement de manière globale et cohérente, afin d'identifier la solution la plus pertinente en matière de mobilité, de sécurité, d'usage et de soutenabilité financière. Aucune décision ne peut être prise sans cette évaluation complète.

Le réseau express vélo permettant de relier le pont des Catalans est d'ores et déjà inscrit dans notre programmation : les études sont aujourd'hui quasiment finalisées.

Dès le prochain mandat, nous engagerons les travaux afin d'offrir aux habitants une liaison sécurisée, fluide et structurante pour les déplacements du quotidien.

S'agissant de la route de Blagnac, des aménagements ont déjà été réalisés pour améliorer la sécurité et le partage de l'espace public. En revanche, comme nous l'avons expliqué précédemment, la mise en sens unique de cet axe n'est pas à l'ordre du jour.

3) Etat des voies douces

Nous veillons autant que nous le pouvons à l'entretien et à la rénovation des chaussées, et notamment des voies douces, car nous connaissons les dangers, tout particulièrement pour les cyclistes, des chaussées abîmées.

Toutefois, comme pour les trottoirs, ces rénovations ne peuvent se faire qu'étape par étape.

Sur ce sujet également, nous restons à votre écoute, et nous prenons toujours en compte les signalements et alertes que nous font parvenir les habitants.

4) Carrefour de l'ex-Poste

L'accès à la rue des sports depuis la route de Blagnac pour les vélos a déjà été étudié. Nous avons des solutions techniques. Il s'agit désormais de traiter la question budgétaire et de chiffrer le coût de ce projet.

Le réaménagement de ce carrefour devant l'ex-Poste sera bien programmé au cours

du mandat qui arrive.

5) Lien quartiers environnants

Le pont de l'A620 est un équipement qui appartient à l'Etat, et qui est géré par la Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (DIRSO). Toutefois, nous pourrions entretenir un dialogue avec elle à ce sujet, afin de savoir ce qu'elle envisage.

Nous pensons que les liaisons dédiées aux modes doux sont déjà relativement bonnes avec le centre-ville. Mais, bien sûr, nous sommes toujours à votre écoute pour d'éventuelles améliorations.

Quant à la passerelle sur la Garonne, celle-ci pourrait être envisageable, mais le coût d'une telle infrastructure, nous pousse à être réalistes. Nous étudierons donc ce projet avec toute la prudence qu'il nécessite.

6) VélôToulouse

Avec la mise en place de la nouvelle génération de VélôToulouse, que j'ai voulue, en 2024, le service a connu un succès impressionnant. On est passé de 12.000 usagers par jour à plus de 43 000. L'extension des stations en première couronne est en cours de réalisation.

Et nous réfléchissons à l'implantation de nouvelles stations dans Toulouse, en fonction des besoins par quartier.

Transports en commun

Le réseau devra évoluer avec l'arrivée de la ligne C. Ce sera l'occasion de travailler ensemble sur toutes les propositions que vous pourriez faire pour optimiser le maillage du quartier et traiter les différents constats que vous faites dans votre question.

Je peux d'ores et déjà vous dire, qu'à l'échelle de la ville et de la métropole, nous continuerons à développer les bus Linéo et les Lignes Express et que nous lancerons le processus pour doubler la capacité de la ligne B du métro, pour la faire passer de 2 à 4 wagons.

Nous prolongerons aussi le Téléo vers Malepère et nous envisageons, en fonction des études à mener par Tisséo, de l'étendre également jusqu'à Basso Cambo.

Comme vous le demandez, la fréquence de passage des Linéo, en particulier du Linéo 1, et de la ligne 70 pourront être étudiées, afin de répondre davantage aux besoins des usagers.

Une desserte entre la future station de métro Sept Deniers - Stade Toulousain et le Nord, en direction de Fenouillet pourra également faire l'objet d'une réflexion. Comme je vous l'ai indiqué, la mise en service de la ligne C s'accompagnera d'une évolution du réseau de bus pour permettre une desserte optimale.

En revanche, un système de navette interne au quartier semble, à l'évidence, peu réalisable. En effet, celui-ci serait trop coûteux au regard de l'usage qui en serait fait.

Voiture

1) Parking stade/ métro et stationnement dans le quartier

En effet, je partage votre constat, les voitures ventouses autour des parkings sont un problème qu'il nous faut résorber.

Sachez que les Maires de quartiers, notamment des quartiers résidentiels, pavillonnaires, sont pleinement engagés dans cette lutte contre les voitures ventouses, car certains en sont saturés et le stationnement des riverains est rendu difficile.

Nous pourrions choisir, en concertation avec vous, d'étendre le stationnement résident à votre quartier. Car, aux abords des futures stations de la ligne C, la mise en œuvre de celui-ci permettrait d'améliorer les turn-overs des véhicules sur les places de stationnement et les conditions pour les riverains.

Cependant, notre position n'est pas figée sur ce sujet : nous n'avons pas de « religion » ou de doctrine préétablie en la matière. Notre approche reste pragmatique et ouverte.

Nous lancerons donc la discussion avec les habitants et les associations de quartier à ce sujet.

Comme vous le proposez, nous pourrions, également envisager de réserver le parking de 100 places de la station de métro - ou une partie de celui-ci - au covoiturage.

2) Trafic voiture

Nous ne sommes pas favorables au passage de la route de Blagnac en sens unique car le trafic serait dévié dans les petites rues du quartier, nuisant à leur apaisement et au cadre de vie des habitants qui y résident.

De plus, une telle décision porterait un coup très dur au commerce de proximité : la diminution de l'accessibilité et de la visibilité entraînerait inévitablement une baisse de fréquentation. À terme, cela pourrait signifier la disparition progressive des commerces locaux, pourtant essentiels à la vie et à l'attractivité du quartier.

Par ailleurs, comme je l'évoquais plus haut, j'ai demandé au Préfet l'installation d'un radar sur la route de Blagnac afin de limiter la vitesse des automobilistes et d'apaiser le secteur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

et de mon dévouement pour votre quartier.
Cordialement, *Jean-Luc Moudenc*

Jean-Luc MOUDENC